

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1888

28 juillet 2015

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| AASA LuxCo S.à r.l. ....                            | 90588 | Amrego I SICAV .....                                | 90624 |
| Abeco S.A. ....                                     | 90588 | Artotal S.A. ....                                   | 90624 |
| Aberdeen Property Funds SICAV-FIS .....             | 90612 | Atlantis International 2 S.A. ....                  | 90622 |
| Achi1 S.A. ....                                     | 90616 | Avatrade Luxembourg S.à r.l. ....                   | 90580 |
| Acta Priv I S.A. ....                               | 90616 | Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l. ....              | 90578 |
| AC Technologies .....                               | 90612 | Aviation Leasing OpCo 14 S.à r.l. ....              | 90578 |
| Adler Mode .....                                    | 90616 | Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l. ....               | 90579 |
| AG Real Estate Development Luxembourg S.à r.l. .... | 90617 | Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l. ....               | 90579 |
| Agriarctos S.A. ....                                | 90617 | Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l. ....               | 90580 |
| AI Keyemde (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....       | 90618 | Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l. ....               | 90580 |
| Air Pub S.à r.l. ....                               | 90618 | Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l. ....               | 90582 |
| Airrest S.A. ....                                   | 90618 | Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l. ....               | 90582 |
| Aisa S.A. SPF .....                                 | 90619 | Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l. ....               | 90585 |
| Aksion For Kids S.A. ....                           | 90619 | Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l. ....               | 90585 |
| Alba Fund .....                                     | 90620 | Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l. ....                  | 90612 |
| Alceda Star S.A. ....                               | 90621 | Bureau Greisch Luxembourg S.A. ....                 | 90623 |
| All Mechanics Trading S.A. ....                     | 90621 | Constellation Hotels France Grand S.A. ....         | 90582 |
| ALM Holding S.à r.l. ....                           | 90622 | Constellation Hotels France Group Holding S.A. .... | 90585 |
| Alpha FI S.A., SPF .....                            | 90616 | Luxury Fashion Luxembourg S.A. ....                 | 90618 |
| Altor II S. à r.l. ....                             | 90623 | PETRA Master Trust S.A. ....                        | 90617 |
| ALVA Luxembourg S.A. ....                           | 90623 | Resadero Investments S.A. ....                      | 90620 |
| Amalthee Participations S.à r.l. ....               | 90624 | Venn Capital II Holdco S.à r.l. ....                | 90578 |
|   |       | Venn Capital II S.à r.l. ....                       | 90579 |

**Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 146.468.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081006/13.

(150093425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Aviation Leasing OpCo 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 146.469.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 14 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081007/13.

(150093424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Venn Capital II Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.789.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique*

En date du 19 mai 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Raymond GRANGER en qualité de gérant A de la Société et ce avec effet au 20 mai 2015.

- de nommer M. Jean-Paul GENNARI, né le 25 janvier 1958 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) résidant professionnellement au 20 rue Breimentrausch, L-3317 Bergem (Luxembourg) en qualité de gérant A de la Société, et ce avec effet au 20 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Partant, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Jørgen WESTAD
- Jean-Paul GENNARI

*Gérants B:*

- Hille-Paul SCHUT
- Harald THUL
- Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.*

Sophie Zintzen

*Mandataire*

Référence de publication: 2015081981/28.

(150093386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.641.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2015081008/13.

(150093434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.364.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081009/13.

(150093741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Venn Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.807.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique*

En date du 19 mai 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Raymond GRANGER en qualité de gérant A de la Société et ce avec effet au 20 mai 2015.

- de nommer M. Jean-Paul GENNARI, né le 25 janvier 1958 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) résidant professionnellement au 20 rue Breimentrausch, L-3317 Bergem (Luxembourg) en qualité de gérant A de la Société, et ce avec effet au 20 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Partant, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Jorgen WESTAD
- Jean-Paul GENNARI

*Gérants B:*

- Hille-Paul SCHUT
- Harald THUL

- Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.*

Sophie Zintzen

*Mandataire*

Référence de publication: 2015081983/28.

(150093855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.484.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081010/13.

(150093433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.050.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081011/13.

(150093432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Avatrade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.822.

---

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of May.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

AVA TRADE LTD, a limited company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Euro American Trust Building, PO Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered at the Registrar of Corporate Affairs under number 1041108.

The appearing party is hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company Avatrade Luxembourg S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 163822

has been incorporated by deed of the notary Joëlle Baden, residing in Luxembourg, on the 21<sup>st</sup> of September 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2830 of November 19, 2011, and which articles of incorporation have never been amended.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder, being aware of the financial situation of the company, decides to dissolve the company Avatrade Luxembourg S.à r.l. and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint the company AVA TRADE LTD, a limited company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Euro American Trust Building, PO Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered at the Registrar of Corporate Affairs under number 1041108, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian names, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU**

AVA TRADE LTD, a limited company, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Euro American Trust Building, PO Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1041108.

La partie comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée Avatrade Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B163822, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2830 du 19 novembre 2011, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique, déclare avoir connaissance de la situation financière de la société, décide de dissoudre la société Avatrade Luxembourg S.à r.l. et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer la société AVA TRADE LTD, a limited company, constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Euro American Trust Building, PO Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1041108, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: GAC/2015/4470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 juin 2015.

Référence de publication: 2015082086/82.

(150094619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.051.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081012/13.

(150093740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.397.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081013/13.

(150093430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Constellation Hotels France Grand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 190.364.

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company CONSTELLATION HOTELS FRANCE GRAND S.A. (herein referred to as the "Company"), a "société anonyme" having its registered office at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 190364, incorporated on 2 September 2014 pursuant to a deed received by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3160 of 29 October 2014.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Jean FABER, chartered accountant, residing professionally at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, residing professionally at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr François FABER, Bachelor Arts in International Business, residing professionally at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement of the contemplated capital contribution by contribution in cash to the Company by a maximum amount of EUR 200.000.000,00; in order to raise it from its current amount of EUR 31.000,00 to EUR 200.031.000,00 with the creation and issue of 2.000.000 new shares of the Company, with a par value of EUR 100,00 each, having the same rights and privileges as the existing shares.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article three of the articles of incorporation in order to reflect the share capital increase mentioned under item 1. above.

II) The name of the sole shareholder, the number of shares he owns and the name of his proxyholder are shown on an attendance list, which, signed by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that no other security entitled to a voting right has been issued by the Company, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred ninety-three million six hundred thirty thousand Euro (EUR 193,630,000.-) to raise it from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to one hundred ninety-three million six hundred sixty-one thousand Euro (EUR 193,661,000.-) by the creation and issue of one million nine hundred thirty-six thousand three hundred (1,936,300) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

#### *Subscription - Paying up*

The general meeting records and accepts the subscription by the sole shareholder of the one million nine hundred thirty-six thousand three hundred (1,936,300) newly issued shares, as well as the full paying up by cash of said shares, so that the Company has now at its disposal the sum of one hundred ninety-three million six hundred thirty thousand Euro (EUR 193,630,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Second resolution*

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation in order to be worded as follows:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at one hundred ninety-three million six hundred sixty-one thousand Euro (EUR 193,661,000.-) divided into one million nine hundred thirty-six thousand six hundred ten (1,936,610) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand six hundred thirty Euro (EUR 6,630.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Follows the French version of the preceding text.**

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSTELLATION HOTELS FRANCE GRAND S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 190364, constituée le 2 septembre 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3160 du 29 octobre 2014.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François FABER, Bachelor Arts in International Business, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation de l'augmentation de capital projetée de la Société, moyennant versement en numéraire d'un montant maximum de EUR 200.000.000,00 afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 à EUR 200.031.000,00 par la création et l'émission de 2.000.000 de nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 1 ci-dessus.

II) Le nom de l'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il détient et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera aussi annexée au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate qu'aucun autre titre conférant un droit de vote n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-treize millions six cent trente mille euros (EUR 193.630.000,-) pour le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent quatre-vingt-treize millions six cent soixante et un mille euros (EUR 193.661.000,-) par la création et l'émission de un million neuf cent trente-six mille trois cents (1.936.300) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions en circulation.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée générale prend acte de et accepte la souscription, par l'actionnaire unique, des un million neuf cent trente-six mille trois cents (1.936.300) actions nouvellement émises ainsi que de la libération en espèces de l'intégralité desdites actions, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-treize millions six cent trente mille euros (EUR 193.630.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-treize millions six cent soixante et un mille euros (EUR 193.661.000,-), divisé en un million neuf cent trente-six mille six cent dix (1.936.610) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille six cent trente euros (EUR 6.630,-).



*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FABER, F. FABER, F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015082217/136.

(150094695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.398.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2015081014/13.

(150093429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.345.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081015/13.

(150093428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Constellation Hotels France Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 190.355.

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company CONSTELLATION HOTELS FRANCE GROUP HOLDING S.A. (herein referred to as the "Company"), a "société anonyme" having its registered office at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number

190355, incorporated on 2 September 2014 pursuant to a deed received by the undersigned notary, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 3159 of 29 October 2014.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Jean FABER, chartered accountant, residing professionally at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, residing professionally at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr François FABER, Bachelor Arts in International Business, residing professionally at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement of the contemplated capital contribution by contribution in cash to the Company by a maximum amount of EUR 200.000.000,00; in order to raise it from its current amount of EUR 31.000,00 to EUR 200.031.000,00 with the creation and issue of 2.000.000 new shares of the Company, with a par value of EUR 100,00 each, having the same rights and privileges as the existing shares.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article three of the articles of incorporation in order to reflect the share capital increase mentioned under item 1. above.

II) The name of the sole shareholder, the number of shares he owns and the name of his proxyholder are shown on an attendance list, which, signed by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that no other security entitled to a voting right has been issued by the Company, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred ninety-three million six hundred thirty thousand Euro (EUR 193,630,000.-) to raise it from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to one hundred ninety-three million six hundred sixty-one thousand Euro (EUR 193,661,000.-) by the creation and issue of one million nine hundred thirty-six thousand three hundred (1,936,300) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

#### *Subscription - Paying up*

The general meeting records and accepts the subscription by the sole shareholder of the one million nine hundred thirty-six thousand three hundred (1,936,300) newly issued shares, as well as the full paying up by cash of said shares, so that the Company has now at its disposal the sum of one hundred ninety-three million six hundred thirty thousand Euro (EUR 193,630,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Second resolution*

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation in order to be worded as follows:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at one hundred ninety-three million six hundred sixty-one thousand Euro (EUR 193,661,000.-) divided into one million nine hundred thirty-six thousand six hundred ten (1,936,610) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand six hundred thirty Euro (EUR 6,630.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Follows the French version of the preceding text.**

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSTELLATION HOTELS FRANCE GROUP HOLDING S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 190355, constituée le 2 septembre 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3159 du 29 octobre 2014.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François FABER, Bachelor Arts in International Business, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation de l'augmentation de capital projetée de la Société, moyennant versement en numéraire d'un montant maximum de EUR 200.000.000,00 afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 à EUR 200.031.000,00 par la création et l'émission de 2.000.000 de nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 1 ci-dessus.

II) Le nom de l'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il détient et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera aussi annexée au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate qu'aucun autre titre conférant un droit de vote n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-treize millions six cent trente mille euros (EUR 193.630.000,-) pour le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent quatre-vingt-treize millions six cent soixante et un mille euros (EUR 193.661.000,-) par la création et l'émission de un million neuf cent trente-six mille trois cents (1.936.300) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions en circulation.

*Souscription - Libération*

L'assemblée générale prend acte de et accepte la souscription, par l'actionnaire unique, des un million neuf cent trente-six mille trois cents (1.936.300) actions nouvellement émises ainsi que de la libération en espèces de l'intégralité desdites actions, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-treize millions six cent trente mille euros (EUR 193.630.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-treize millions six cent soixante et un mille euros (EUR 193.661.000,-), divisé en un million neuf cent trente-six mille six cent dix (1.936.610) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille six cent trente euros (EUR 6.630,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FABER, F. FABER, F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015082219/136.

(150094684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

**Abeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 162.511.

Suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mai 2015 de la société anonyme ABECO S.A., établie et ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B162511, Madame Danielle Kirsch, demeurant professionnellement à L-1537, Luxembourg, 3, rue des Foyers a été nommée commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2015081016/15.

(150093596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**AASA LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.244.

## STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Ms. Joanna Katarzyna Appelroth, residing at Finnoontie 52 D 9, 02280 Espoo Finland, duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015; and

2) Ms. Eva Tammisto, residing at Uue Maailma 21/23-8, 10131 Tallinn, Estonia, duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015;

3) KJ Holdings OÜ, a company incorporated and existing under the laws of Estonia, having its registered office at Vana-Lõuna 39-165, 10134 Tallinn, Estonia, registered with the local register under registration number 11212337, duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015;

4) Mr. Rene Kuuskmann, born on 14 September 1980 in Eesti, Estonia, bearer of passport number KC0076490, issued by the Republic of Estonia on 21 October 2014, residing at Koidula 24-4, 10150 Tallinn, Estonia,

duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015;

5) HV Expansion Invest OÜ, a company incorporated and existing under the laws of Estonia, having its registered office at Turu plats 5/7-12, 11611 Tallinn, Estonia, registered with the local register under registration number 12206652,

duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015;

6) Mr. Jaanus Kivi, born on 28 July 1971 in Eesti, Estonia, bearer of passport number KB0743777, issued by the Republic of Estonia on 17 December 2013, residing at Maastiku 20, 76505 Saue, Estonia,

duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015;

7) Ms. Elsi Meliina Rätty, residing at Rotermanni 10-4, 10111 Tallinn, Estonia,

duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015;

8) AMC Jet III B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 424, 1017BZ Amsterdam, the Netherlands, registered with the local register under registration number 60163186,

duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015;

9) Mr. Toomas Lammertson, residing at Poik 5, 75501 Saku, Estonia;

duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015;

10) Alauda-Invest OÜ, a company incorporated and existing under the laws of Estonia, having its registered office at Turu plats 5/7-12, 11611 Tallinn, Estonia, registered with the local register under registration number 12300871,

duly represented by Maître Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2015.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “AASA LuxCo S.à r.l.” (the “Company”).

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

### **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400), consisting of the following shares:

a) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

b) ten thousand (10,000) class B shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

c) ten thousand (10,000) class C shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

d) on ten thousand (10,000) class D shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

e) ten thousand (10,000) class E shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

f) ten thousand (10,000) class F shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

g) ten thousand (10,000) class G shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

h) ten thousand (10,000) class H shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

i) ten thousand (10,000) class I shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each; and

j) ten thousand (10,000) class J shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. Classes of shares

1) The class A shares

(a) All class A shares shall be identical in all respects. All class A shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class A shares.

(b) Each class A share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

2) The class B shares

(a) All class B shares shall be identical in all respects. All class B shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class B shares.

(b) Each class B share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

3) The class C shares

(a) All class C shares shall be identical in all respects. All class C shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class C shares.

(b) Each class C share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

4) The class D shares

a) All class D shares shall be identical in all respects. All class D shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class D shares.

(b) Each class D share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

5) The class E shares

a) All class E shares shall be identical in all respects. All class E shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class E shares.

(b) Each class E share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6) The class F shares

a) All class F shares shall be identical in all respects. All class F shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class F shares.

(b) Each class F share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7) The class G shares

a) All class G shares shall be identical in all respects. All class G shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class G shares.

(b) Each class G share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

8) The class H shares

a) All class H shares shall be identical in all respects. All class H shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class H shares.

(b) Each class H share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

9) The class I shares

a) All class I shares shall be identical in all respects. All class I shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class I shares.

(b) Each class I share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

10) The class J shares

a) All class J shares shall be identical in all respects. All class J shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class J shares.

(b) Each class J share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.3. All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

6.4. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.5. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, in accordance with these articles of association.

6.6. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.7. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.8. The Company's shares are in registered form.

6.9. The class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares shall not be convertible into other classes of shares.

6.10. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

6.11. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

6.12. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6. 11), such class of shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.13. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.14. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I, and class J shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

6.15. The Available Amount attributable to the class of share shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits and share premium) to the extent the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to article 23 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$ . Whereby: AA= Available Amount attributable to the class of share to be cancelled; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.16. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.17. Fractional shares may be issued up to three decimal points and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.



8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.**

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed

resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.**

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers including, if several classes of managers have been appointed, at least one (1) manager of each class of managers.

#### 18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a class A manager and a class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **E. Supervision**

#### **Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

### **F. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

**Art. 23. Profits.**

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

23.5. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(a) an amount determined pursuant to paragraph 23.6 of this Article shall be distributed equally to all shareholders of each class of shares, pro rata to their shares, then, (b) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. class J shares, class I shares, class H shares, class G shares, class F shares, class E shares, class D shares, class C shares, class B shares, and if only class A shares are in existence, class A shares).

23.6. The amount indicated under paragraph 23.5 point (a) of this Article shall be determined as follows:

(i) holders of class A shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero one percent (0.01%) of the nominal value of each class A share;

(ii) holders of class B shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero two percent (0.02%) of the nominal value of each class B share;

(iii) holders of class C shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero three percent (0.03%) of the nominal value of each class C share;

(iv) holders of class D shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero four percent (0.04%) of the nominal value of each class D share;

(v) holders of class E shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of each class E share;

(vi) holders of class F shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero six percent (0.06%) of the nominal value of each class F share;

(vii) holders of class G shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero seven percent (0.07%) of the nominal value of each class G share;

(viii) holders of class H shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero eight percent (0.08%) of the nominal value of each class H share;

(ix) holders of class I shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero nine percent (0.09%) of the nominal value of each class I share;

(x) holders of class J shares shall be entitled to an amount equal to zero point one percent (0.10%) of the nominal value of each class J share.

**Art. 24. Interim dividends - Share premium.**

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

**G. Liquidation****Art. 25. Liquidation.**

25.1. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

25.2. Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse de Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

25.3. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders taking into account the rules on the allocation of profits to the different classes of shares as set out under Article 23.

## H. Governing law

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

## I. Definitions

**Art. 27. Available Amount:** has the meaning ascribed hereto in article 6.15.

Cancellation Value per Share: has the meaning ascribed thereto in article 6.13.

Company: has the meaning ascribed hereto in article 1.

Total Cancellation Amount: has the meaning ascribed hereto in article 6.14.”

### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) Joanna Katarzyna Appelroth, aforementioned, paid eighty-one euro and seventy-four cent (EUR 81.74) in subscription for:

- (i) Seven thousand six hundred twenty-five (7,625) class A shares;
- (ii) Sixty-one (61) class B shares;
- (iii) Sixty-one (61) class C shares;
- (iv) Sixty-one (61) class D shares;
- (v) Sixty-one (61) class E shares;
- (vi) Sixty-one (61) class F shares;
- (vii) Sixty-one (61) class G shares;
- (viii) Sixty-one (61) class H shares;
- (ix) Sixty-one (61) class I shares;
- (x) Sixty-one (61) class J shares.

2) Eva Tammisto, aforementioned paid two hundred fifteen euro and seventy-four cent (EUR 215.74) in subscription for:

- (i) Twenty thousand one hundred twenty five (20,125) class A shares;
- (ii) One hundred sixty-one (161) class B shares;
- (iii) One hundred sixty-one (161) class C shares;
- (iv) One hundred sixty-one (161) class D shares;
- (v) One hundred sixty-one (161) class E shares;
- (vi) One hundred sixty-one (161) class F shares;
- (vii) One hundred sixty-one (161) class G shares;
- (viii) One hundred sixty-one (161) class H shares;
- (ix) One hundred sixty-one (161) class I shares;
- (x) One hundred sixty-one (161) class J shares.

3) KJ Holdings OÜ, aforementioned, paid four thousand six hundred fifty-three euro and eighty-two cent (EUR 4,653.82) in subscription for:

- (i) Four hundred thirty-four thousand one hundred twenty-five (434,125) class A shares;
- (ii) Three thousand four hundred seventy-three (3,473) class B shares;
- (iii) Three thousand four hundred seventy-three (3,473) class C shares;
- (iv) Three thousand four hundred seventy-three (3,473) class D shares;
- (v) Three thousand four hundred seventy-three (3,473) class E shares;
- (vi) Three thousand four hundred seventy-three (3,473) class F shares;
- (vii) Three thousand four hundred seventy-three (3,473) class G shares;
- (viii) Three thousand four hundred seventy-three (3,473) class H shares;

(ix) Three thousand four hundred seventy-three (3,473) class I shares;

(x) Three thousand four hundred seventy-three (3,473) class J shares.

4) Elsi Meliina Rätty, aforementioned, paid sixty-four euro and thirty-two cent (EUR 64.32) in subscription for:

(i) Six thousand (6,000) class A shares;

(ii) Forty-eight (48) class B shares;

(iii) Forty-eight (48) class C shares;

(iv) Forty-eight (48) class D shares;

(v) Forty-eight (48) class E shares;

(vi) Forty-eight (48) class F shares;

(vii) Forty-eight (48) class G shares;

(viii) Forty-eight (48) class H shares;

(ix) Forty-eight (48) class I shares;

(x) Forty-eight (48) class J shares.

5) HV Expansion Invest OÜ, aforementioned, paid one thousand six hundred ninety-seven euro and seventy-eight cent (EUR 1,697.78) in subscription for:

(xi) One hundred fifty-eight thousand three hundred seventy-five (158,375) class A shares;

(xii) One thousand two hundred sixty-seven (1,267) class B shares;

(xiii) One thousand two hundred sixty-seven (1,267) class C shares;

(xiv) One thousand two hundred sixty-seven (1,267) class D shares;

(xv) One thousand two hundred sixty-seven (1,267) class E shares;

(xvi) One thousand two hundred sixty-seven (1,267) class F shares;

(xvii) One thousand two hundred sixty-seven (1,267) class G shares;

(xviii) One thousand two hundred sixty-seven (1,267) class H shares;

(xix) One thousand two hundred sixty-seven (1,267) class I shares;

(xx) One thousand two hundred sixty-seven (1,267) class J shares.

6) Jaanus Kivi, aforementioned, paid three hundred eighteen euro and ninety-two cent (EUR 318.92) in subscription for:

(i) Twenty-nine thousand seven hundred fifty (29,750) class A shares;

(ii) Two hundred thirty-eight (238) class B shares;

(iii) Two hundred thirty-eight (238) class C shares;

(iv) Two hundred thirty-eight (238) class D shares;

(v) Two hundred thirty-eight (238) class E shares;

(vi) Two hundred thirty-eight (238) class F shares;

(vii) Two hundred thirty-eight (238) class G shares;

(viii) Two hundred thirty-eight (238) class H shares;

(ix) Two hundred thirty-eight (238) class I shares;

(x) Two hundred thirty-eight (238) class J shares.

7) Alauda-Invest OÜ, aforementioned, paid one thousand six hundred ninety-three euro and seventy-six cent (EUR 1,693.76) in subscription for:

(i) One hundred fifty-eight thousand (158,000) class A shares;

(ii) One thousand two hundred sixty-four (1,264) class B shares;

(iii) One thousand two hundred sixty-four (1,264) class C shares;

(iv) One thousand two hundred sixty-four (1,264) class D shares;

(v) One thousand two hundred sixty-four (1,264) class E shares;

(vi) One thousand two hundred sixty-four (1,264) class F shares;

(vii) One thousand two hundred sixty-four (1,264) class G shares;

(viii) One thousand two hundred sixty-four (1,264) class H shares;

(ix) One thousand two hundred sixty-four (1,264) class I shares;

(x) One thousand two hundred sixty-four (1,264) class J shares.

8) AMC Jet III B.V, aforementioned, paid seven hundred seventy-seven euro and eighty-four cent (EUR 771.84) in subscription for:

(i) Seventy-two thousand (72,000) class A shares;

(ii) Five hundred seventy-six (576) class B shares;

- (iii) Five hundred seventy-six (576) class C shares;
- (iv) Five hundred seventy-six (576) class D shares;
- (v) Five hundred seventy-six (576) class E shares;
- (vi) Five hundred seventy-six (576) class F shares;
- (vii) Five hundred seventy-six (576) class G shares;
- (viii) Five hundred seventy-six (576) class H shares;
- (ix) One hundred sixty-one (576) class I shares;
- (x) One hundred sixty-one (576) class J shares.

9) Rene Kuuskmann, aforementioned, paid three thousand six-hundred sixty-six euro and eight cent (EUR 3,366.08) in subscription for:

- (i) Three hundred fourteen thousand (314,000) class A shares;
- (ii) Two thousand five hundred twelve (2,512) class B shares;
- (iii) Two thousand five hundred twelve (2,512) class C shares;
- (iv) Two thousand five hundred twelve (2,512) class D shares;
- (v) Two thousand five hundred twelve (2,512) class E shares;
- (vi) Two thousand five hundred twelve (2,512) class F shares;
- (vii) Two thousand five hundred twelve (2,512) class G shares;
- (viii) Two thousand five hundred twelve (2,512) class H shares;
- (ix) Two thousand five hundred twelve (2,512) class I shares;
- (x) Two thousand five hundred twelve (2,512) class J shares.

10) Toomas Lammertson, aforementioned, paid five hundred thirty-six euro (EUR 536.00) in subscription for:

- (i) Fifty-thousand (50,000) class A shares;
- (ii) Four hundred (400) class B shares;
- (iii) Four hundred (400) class C shares;
- (iv) Four hundred (400) class D shares;
- (v) Four hundred (400) class E shares;
- (vi) Four hundred (400) class F shares;
- (vii) Four hundred (400) class G shares;
- (viii) Four hundred (400) class H shares;
- (ix) Four hundred (400) class I shares;
- (x) Four hundred (400) class J shares.

Total: thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400) paid for one million three hundred forty thousand (1,340,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR1,500-.

#### *General meeting of shareholders*

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Mr. Kimmo Rytkönen, born on 21 April 1978 in Helsinki, Finland, residing at Vana-Lõuna 39 - 165, 10134, Tallinn, Estonia, as class A manager;

b) Mr. Laurent Ricci, born on 14 September 1972 in Thionville, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2015 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

3. The address of the Company's registered office is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Joanna Katarzyna Appelroth, demeurant à Finnontie 52 D 9,02280 Espoo, Finlande, dûment représentée par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015;

2) Madame Eva Tammisto, demeurant à Uue Maailma 21/23-8, 10131 Talinn, Estonie, dûment représentée par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015;

3) KJ Holdings OÜ, une société constituée et existante sous les lois de l'Estonie, ayant son siège social à Vana-Lõuna 39-165, 10134 Talinn, Estonie, inscrite au registre local sous le numéro d'inscription 11212337, dûment représentée par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015,

4) Monsieur Rene Kuuskmann, né le 14 septembre 1980 à Eesti, Estonie, titulaire du passeport numéro KC0076490, délivré par la République d'Estonie le 21 October 2014, demeurant à Koidula 24-4, 10150 Talinn, Estonie, dûment représenté par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015,

5) HV Expansion Invest OÜ, une société constituée et existante sous les lois de l'Estonie, ayant son siège social à Turu plats 5/7-12, 11611 Talinn, Estonie, inscrite au registre local sous le numéro d'inscription 12206652, dûment représentée par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015,

6) Monsieur Jaanus Kivi, né le 28 Juillet 1971, à Eesti, Estonie, titulaire du passeport numéro KB0743777, délivré par la République d'Estonie le 17 Décembre 2013, demeurant à Maastiku 20, 76505 Saue, Estonie, dûment représenté par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015,

7) Madame Elsi Melina Rätty, demeurant à Rotermanni 10-4, 10111 Talinn, Estonie, dûment représentée par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015,

8) AMC Jet III B.V, une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Herengracht 424, 1017BZ Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre local sous le numéro d'inscription 60163186, dûment représentée par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015,

9) Monsieur Toomas Lammertson, demeurant à Poik 5,75501 Saku, Estonie, dûment représenté par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015, et;

10) Alauda-Invest OÜ, une société constituée et existante sous les lois de l'Estonie, ayant son siège social à Turu plats 5/7-12, 11611 Talinn, Estonie, inscrite au registre local sous le numéro d'inscription 12300871, dûment représentée par Maître Brian Gillot, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2015,

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «AASA LuxCo S.à r.l.» (la «Société»).



**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital social de treize mille quatre cents euro (EUR 13.400) représenté par:

a) Un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un centime d'euro chacune (EUR 0,01);

b) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);

c) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);

d) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);

e) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);

f) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);

g) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);

h) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);

i) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01);

et

j) Dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (EUR 0,01).

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Catégories de parts sociales

1) Parts sociales de catégorie A



(b) Chaque parts sociales de catégorie J confère à son détenteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

6.3. Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les détenteurs de parts sociales de catégorie différentes ne seront pas autorisés à voter séparément sur une question.

6.4. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.5. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfiques de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.6. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.7. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.8. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.9. Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégories H, les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de catégorie J ne peuvent être converties en une autre catégorie de parts sociales.

6.10. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés adoptée conformément aux dispositions relatives à la modification des présents statuts.

6.11. Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie de parts sociales en rachetant et annulant toutes les parts sociales émises dans la ou les catégorie(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de catégorie de parts sociales, de telles annulations et rachats de parts sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J).

6.12. Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, dans l'ordre prévu à l'article 6.10, cette catégorie de parts sociales donnera droit aux détenteurs de ces parts sociales, au pro rata de leur détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance) et les détenteurs des parts sociales de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Parts Sociales pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue et annulée.

6.13. La Valeur d'Annulation par Parts Sociales sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de parts sociales de la catégorie de parts sociales devant être rachetées et annulées.

6.14. Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de parts sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégorie de parts sociales de catégorie A, des parts sociales de catégorie B, des parts sociales de catégorie C, des parts sociales de catégorie D, des parts sociales de catégorie E, des parts sociales de catégorie F, des parts sociales de catégorie G, des parts sociales de catégorie H, des parts sociales de catégorie I et des parts sociales de catégorie J correspondra au Montant Disponible de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

6.15. Le Montant Disponible attribuable à chaque catégorie de parts sociales signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté et les primes d'émission) dans la mesure où les associés de la catégorie de parts sociales applicable auraient eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 23 des Statuts et augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué (sans double comptage, pour écarter tout doute) de sorte que:  $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$ .

Où MD = Montant Disponible attribuable à la catégorie de parts sociales à annuler; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toutes réserves librement distribuables; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler; P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); RL = toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.16 Une fois les parts sociales de la ou des catégories concernées rachetées et annulées, La Valeur d'Annulation par Parts Sociale sera exigible et payable par la Société.

6.17 Des fractions de parts sociales peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Elles auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre de fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions

de parts sociales ne peuvent être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.**

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

## **D. Gestion**

### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

**Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.**

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives. La majorité des gérants ne devra à aucun moment être composée de résidants du Royaume-Uni.

**Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

**Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance en ce compris, si plusieurs catégories de gérants sont nommées, au moins un (1) gérant de chaque catégorie.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures

conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaires (s) - réviseur (s) d'entreprises.**

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

### **F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 23. Bénéfices.**

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

23.5. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(a) un montant déterminé conformément à l'article 23.6 des présents Statuts, sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales au prorata de leurs parts sociales sans égard à la catégorie de parts sociales, puis

(b) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux associés aux porteurs de la dernière catégorie de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c.à.d. en premier lieu les parts sociales de catégorie J, les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie B puis, s'il existe seulement des parts sociales de catégorie A alors les parts sociales de catégorie A).

23.6 Le montant indiqué au paragraphe 23.5 (a) de cet article devra être déterminée comme suit:

(i) les détenteurs de parts sociales de catégorie A se verront alloué un montant de 0.01% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie A;

(ii) les détenteurs de parts sociales de catégorie B se verront alloué un montant de 0.02% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie B;

(iii) les détenteurs de parts sociales de catégorie C se verront alloué un montant de 0.03% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie C;

(iv) les détenteurs de parts sociales de catégorie D se verront alloué un montant de 0.04% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie D;

(v) les détenteurs de parts sociales de catégorie E se verront alloué un montant de 0.05% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie E;

(vi) les détenteurs de parts sociales de catégorie F se verront alloué un montant de 0.06% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie F;

(vii) les détenteurs de parts sociales de catégorie G se verront alloué un montant de 0.07% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie G;

(viii) les détenteurs de parts sociales de catégorie H se verront alloué un montant de 0.08% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie H;

(ix) les détenteurs de parts sociales de catégorie I se verront alloué un montant de 0.09% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie I; et

(x) les détenteurs de parts sociales de catégorie J se verront alloué un montant de 0.10% de la valeur nominale de chacune des parts sociales de catégorie J.

#### **Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 25. Liquidation.**

25.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

25.2 La liquidation prendra place conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le boni net de liquidation sera distribué aux associés en proportion de leurs droits dans la Société. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamé par les associés sera reversé à la Caisse de Consignation, laquelle les mettra à la disposition des associés durant la période prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat luxembourgeois.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés en tenant compte des règles en matière d'attribution des profits aux différentes catégories de parts sociales ainsi qu'en dispose l'article 23 des présents Statuts.

### **H. Loi applicable**

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### **I. Définitions**

**Art. 27.** Montant Disponible: a le sens qui lui est donné à l'article 6.13.

Valeur d'Annulation par Parts Sociales: a le sens qui lui est donné à l'article 6.11.

Société: a le sens qui lui est donné à l'article 1.

Montant Total d'Annulation: a le sens qui lui est donné à l'article 6.12.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Joanna Katarzyna Appelroth, susnommée,

a payé quatre-vingt et un euros et soixante-quatorze centimes (EUR 81,74) pour la souscription à:

(i) Sept mille six cents vingt-cinq (7.625) parts sociales de catégorie A;



- (ii) Soixante et une (61) parts sociales de catégorie B
- (iii) Soixante et une (61) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Soixante et une (61) parts sociales de catégorie D;
- (v) Soixante et une (61) parts sociales de catégorie E;
- (vi) Soixante et une (61) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Soixante et une (61) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Soixante et une (61) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Soixante et une (61) parts sociales de catégorie I;
- (x) Soixante et une (61) parts sociales de catégorie J.

2) Eva Tammisto, susnommée,

a payé deux cents quinze euros et soixante-quatorze centimes (EUR 215,74) pour une souscription à:

- (i) Vingt mille cent vingt-cinq (20.125) parts sociales de catégorie A;
- (ii) Cent soixante et une (161) parts sociales de catégorie B;
- (iii) Cent soixante et une (161) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Cent soixante et une (161) parts sociales de catégorie D;
- (v) Cent soixante et une (161) parts sociales de catégorie E;
- (vi) Cent soixante et une (161) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Cent soixante et une (161) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Cent soixante et une (161) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Cent soixante et une (161) parts sociales de catégorie I;
- (x) Cent soixante et une (161) parts sociales de catégorie J.

3) KJ Holdings OÜ, susnommée,

a payé quatre mille six cent cinquante-trois euros et quatre-vingts deux centimes (EUR 4.653,82) pour une souscription

à:

- (i) Quatre cent trente-quatre mille cent vingt-cinq (434.125) parts sociales de catégorie A;
- (ii) Trois mille quatre cent soixante-treize (3.473) parts sociales de catégorie B;
- (iii) Trois mille quatre cent soixante-treize (3.473) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Trois mille quatre cent soixante-treize (3.473) parts sociales de catégorie D;
- (v) Trois mille quatre cent soixante-treize (3.473) parts sociales de catégorie E;
- (vi) Trois mille quatre cent soixante-treize (3.473) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Trois mille quatre cent soixante-treize (3.473) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Trois mille quatre cent soixante-treize (3.473) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Trois mille quatre cent soixante-treize (3.473) parts sociales de catégorie I;
- (x) Trois mille quatre cent soixante-treize (3.473) parts sociales de catégorie J.

4) Elsi Meliina Rätty, susnommée,

a payé soixante-quatre euro et trente-deux centimes (EUR 64,32) pour une souscription à:

- (i) Six mille (6.000) parts sociales de catégorie A;
- (ii) Quarante-huit (48) parts sociales de catégorie B;
- (iii) Quarante-huit (48) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Quarante-huit (48) parts sociales de catégorie D;
- (v) Quarante-huit (48) parts sociales de catégorie E;
- (vi) Quarante-huit (48) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Quarante-huit (48) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Quarante-huit (48) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Quarante-huit (48) parts sociales de catégorie I;
- (x) Quarante-huit (48) parts sociales de catégorie J.

5) HV Expansion Invest OÜ, susnommée,

a payé mille six cent quatre-vingt-dix-sept euro et soixante-dix-huit centimes (EUR 1.697,78) pour une souscription à:

- (i) Cent cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze (158.375) parts sociales de catégorie A;
- (ii) Mille deux cent soixante-sept (1.267) parts sociales de catégorie B;
- (iii) Mille deux cent soixante-sept (1.267) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Mille deux cent soixante-sept (1.267) parts sociales de catégorie D;
- (v) Mille deux cent soixante-sept (1.267) parts sociales de catégorie E;

- (vi) Mille deux cent soixante-sept (1.267) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Mille deux cent soixante-sept (1.267) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Mille deux cent soixante-sept (1.267) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Mille deux cent soixante-sept (1.267) parts sociales de catégorie I;
- (x) Mille deux cent soixante-sept (1.267) parts sociales de catégorie J.

6) Jaanus Kivi, susnommé;

A payé trois cent dix-huit euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 318,92) pour une souscription à:

- (i) Vingt-neuf mille sept cent cinquante (29.750) parts sociales de catégorie A;
- (ii) Deux cent trente-huit (238) parts sociales de catégorie B;
- (iii) Deux cent trente-huit (238) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Deux cent trente-huit (238) parts sociales de catégorie D;
- (v) Deux cent trente-huit (238) parts sociales de catégorie E;
- (vi) Deux cent trente-huit (238) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Deux cent trente-huit (238) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Deux cent trente-huit (238) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Deux cent trente-huit (238) parts sociales de catégorie I;
- (x) Deux cent trente-huit (238) parts sociales de catégorie J.

7) Alauda-Invest OÜ, susnommée;

A payé mille six cents quatre-vingt-treize euros et soixante-seize centimes (EUR 1.693,76) pour une souscription à:

- (i) Cent cinquante-huit mille (158.000) parts sociales de catégorie A;
- (ii) Mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales de catégorie B;
- (iii) Mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales de catégorie D;
- (v) Mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales de catégorie E;
- (vi) Mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales de catégorie I;
- (x) Mille deux cent soixante-quatre (1.264) parts sociales de catégorie J.

8) AMC Jet III B.V, susnommée,

A payé sept cent soixante et onze euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 771,84) pour une souscription à:

- (i) Soixante-douze mille (72.000) parts sociales de catégorie A;
- (ii) Cinq cents soixante-seize (576) parts sociales de catégorie B;
- (iii) Cinq cents soixante-seize (576) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Cinq cents soixante-seize (576) parts sociales de catégorie D;
- (v) Cinq cents soixante-seize (576) parts sociales de catégorie E;
- (vi) Cinq cents soixante-seize (576) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Cinq cents soixante-seize (576) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Cinq cents soixante-seize (576) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Cinq cents soixante-seize (576) parts sociales de catégorie I;
- (x) Cinq cents soixante-seize (576) parts sociales de catégorie J.

9) Rene Kuuskmann, susnommé,

A payé trois mille trois cent soixante-six euros et huit centimes (EUR 3.366,08) pour une souscription à:

- (i) Trois cent quatorze mille (314.000) parts sociales de catégorie A;
- (ii) Deux mille cinq cent douze (2.512) parts sociales de catégorie B;
- (iii) Deux mille cinq cent douze (2.512) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Deux mille cinq cent douze (2.512) parts sociales de catégorie D;
- (v) Deux mille cinq cent douze (2.512) parts sociales de catégorie E;
- (vi) Deux mille cinq cent douze (2.512) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Deux mille cinq cent douze (2.512) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Deux mille cinq cent douze (2.512) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Deux mille cinq cent douze (2.512) parts sociales de catégorie I;
- (x) Deux mille cinq cent douze (2.512) parts sociales de catégorie J.

10) Toomas Lammertson, susnommé,

a payé cinq cent trente-six euros (EUR 536,00) pour une souscription à:

- (i) Cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A;
- (ii) Quatre cent (400) parts sociales de catégorie B;
- (iii) Quatre cent (400) parts sociales de catégorie C;
- (iv) Quatre cent (400) parts sociales de catégorie D;
- (v) Quatre cent (400) parts sociales de catégorie E;
- (vi) Quatre cent (400) parts sociales de catégorie F;
- (vii) Quatre cent (400) parts sociales de catégorie G;
- (viii) Quatre cent (400) parts sociales de catégorie H;
- (ix) Quatre cent (400) parts sociales de catégorie I;
- (x) Quatre cent (400) parts sociales de catégorie J.

Total: treize mille quatre cents euro (EUR 13.400) payées pour un million trois cent quarante mille (1.340.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de treize mille quatre cent euro (EUR 13.400) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

#### *Assemblée générale des associés*

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Monsieur Kimmo Rytkönen, né le 21 avril 1978 à Helsinki, Finlande, ayant pour adresse professionnelle Vana-Lõuna 39-165, 10134, Tallinn, Estonie, en qualité de gérant de catégorie A;

b) Monsieur Laurent Ricci, né le 14 Septembre 1972 à Thionville, France, ayant pour adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

3) Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2015 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GILLOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16181. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Référence de publication: 2015082458/1281.

(150094251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 117.474.

—  
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale du 15 mai 2015, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Paul King en leur fonction d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale se tiendra en 2018.
- Renouvellement du mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

*Pour Aberdeen Management Services S.A.*

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015081017/17.

(150093968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**AC Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.  
R.C.S. Luxembourg B 107.060.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015081018/12.

(150093932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 161.008.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

2.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., with registered office at Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italy and business address at Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italy, registered with The Commercial Register of Milan under the number 02311120157, and

4.- Mr. Paolo Antonietti, Executive Chairman, born on 18<sup>th</sup> March 1952 in Verona, Italy, residing at Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Switzerland,

all here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., with registered office in 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 18<sup>th</sup> May 2011, published in the Mémorial C number 1773 of 04<sup>th</sup> August 2011.

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 21<sup>st</sup> July 2014, published in the Mémorial C number 2734 dated 4<sup>th</sup> October 2014,

The appearing parties have deliberated upon the points of the agenda which reads as follows:

#### *Agenda*

1. Amendment of the deed enacted by the officiating notary on 21<sup>st</sup> July 2014, filed at the Luxembourg Trade and Companies' Register on 1<sup>st</sup> August 2014, reference L140137870, published in the Mémorial C number 2738 dated 6<sup>th</sup> October 2014;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventeen thousand five hundred Euro (17,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred thirty seven thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,537,752.- EUR) to thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR), by the issue of fifteen-thousand nine hundred and sixty-eight (15,968) new Class A shares and one thousand five hundred and thirty-two (1,532) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each;

3. Subsequent and necessary amendment of article 5.1 of the Articles of Association of the Company;

4. Miscellaneous.

The appearing parties have then taken, by unanimous vote, the following resolutions:

#### *First resolution*

In the deed enacted by the officiating notary on 21<sup>st</sup> July 2014, filed at the Luxembourg Trade and Companies' Register on 1<sup>st</sup> August 2014, reference L140137870, published in the Mémorial C number 2738 dated 6<sup>th</sup> October 2014, the first resolution of the said deed should have been read as follows:

#### *First resolution*

The share capital is increased by an amount of thirty thousand Euro (30,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred and seven thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,507,752.- EUR) to thirty-four million five hundred and thirty-seven thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,537,752.- EUR), by the issue of twenty-seven thousand three hundred and seventy-four (27,374) new Class A two thousand six hundred and twenty-six (2,626) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The twenty-seven thousand three hundred and seventy-four (27,374) new Class A shares and two thousand six hundred and twenty-six (2,626) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of ten thousand four hundred and eighty-five (10,485) Class A shares and one thousand and six (1,006) Class B shares;

2.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of sixteen thousand eight hundred and eighty-nine (16,889) Class A shares and one thousand six hundred and twenty (1,620) Class B shares;

by payment in cash so that the amount of thirty thousand Euro (30,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto”

#### *Second resolution*

The share capital is increased by an amount of seventeen-thousand five hundred Euro (17,500.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred thirty seven thousand and seven hundred fifty-two Euro (34,537,752.- EUR) to thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR), by the issue of fifteen-thousand nine hundred and sixty-eight (15,968) new Class A shares and one thousand five hundred and thirty-two (1,532) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The fifteen-thousand thousand nine hundred and sixty-eight (15,968) new Class A shares and one thousand five hundred and thirty-two (1,532) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of six thousand one hundred and sixteen (6,116) Class A shares and five hundred and eighty-seven (587) Class B shares;

2.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of nine thousand eight hundred and fifty-two (9,852) Class A shares and nine hundred and forty-five (945) Class B shares;

by payment in cash so that the amount of seventeen-thousand five hundred Euro (17,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Third resolution*

As a consequence of such increase of capital, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" 5.1. The share capital is set at thirty-four million five hundred and fifty-five thousand and two hundred fifty-two Euro (34,555,252.- EUR) represented by thirty-one million two hundred and eighty-six thousand and five hundred sixty-four (31,286,564) Class A Shares and three million two hundred and sixty-eight thousand and six hundred eighty-eight (3,268,688) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,300.-

Where of, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 1507,

2.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., une société régie par les lois d'Italie, dont le siège social est établi à Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italie et dont le siège administratif est à Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italie, inscrite au «Commercial Register of Milan» sous le numéro 02311120157, et

4.- Monsieur Paolo Antonietti, président exécutif, né le 18 mars 1952 à Verona, Italy, demeurant à Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Suisse,

tous ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., ayant son siège social au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1773 du 04 août 2011.

Les statuts de ladite société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 2014, publié au Mémorial C numéro 2738 du 6 octobre 2014.

Les comparants ont délibéré sur les points de l'agenda suivants:

1. Rectification de la première résolution de l'acte reçu par le notaire instrumentant daté au 21 juillet 2014, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 1<sup>er</sup> août 2014, référence L140137870, publié au Mémorial C n° 2734 du 4 octobre 2014;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent trente-sept mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.537.752,-) à trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) par la création de quinze mille neuf cent soixante-huit (15.968) nouvelles parts sociales de classe A et mille cinq cent trente-deux (1.532) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

4. Divers.

Les comparants ont ensuite pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Dans l'acte reçu par le notaire instrumentant le 21 juillet 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 1<sup>er</sup> août 2014, référence L140137870, publié au Mémorial C numéro 2738 du 6 octobre 2014, il fallait lire la première résolution dudit acte comme suit:

#### *«Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de trente mille euros (30.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent sept mille sept cent cinquante-deux euros (34.507.752,-EUR) à trente-quatre millions cinq cent trente-sept mille sept cent cinquante-deux euros (34.537.752,- EUR), par l'émission de vingt-sept mille trois cent soixante-quatorze (27.374) nouvelles parts sociales de classe A et deux mille six cent vingt-six (2.626) nouvelles parts sociales de classe B avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les vingt-sept mille trois cent soixante-quatorze (27.374) nouvelles parts sociales de classe A et deux mille six cent vingt-six (2.626) parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq (10.485) parts sociales de classe A et mille six (1.006) parts sociales de classe B;

2.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de seize mille huit cent quatre-vingt-neuf (16.889) parts sociales de classe A et mille six cent vingt (1.620) parts sociales de classe B;

par versement en numéraire de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 4 S.à.r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

#### *Deuxième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence d'un montant de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent trente-sept mille sept cent cinquante-deux Euros (EUR 34.537.752,-) à trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) par la création de quinze mille neuf cent soixante-huit (15.968) nouvelles parts sociales de classe A et mille cinq cent trente-deux (1.532) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les quinze mille neuf cent soixante-huit (15.968) nouvelles parts sociales de classe A et les mille cinq cent trente-deux (1.532) nouvelles parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de six mille cent seize (6.116) parts sociales de classe A et cinq cent quatre-vingt sept (587) parts sociales de classe B;

2.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de neuf mille huit cent cinquante-deux (9.852) parts sociales de classe A et neuf cent quarante-cinq (945) parts sociales de classe B;

par versement en numéraire de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cent Euros (EUR 17.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 4 S.à.r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 34.555.252,-) représenté par trente-et-un millions deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante-quatre (31.286.564) parts sociales de classe A et trois millions deux cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-huit (3.268.688) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation GAC/2015/4347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015081096/187.

(150093832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Achi1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.510.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 mai 2015*

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer Monsieur Vincenzo Onorato, demeurant au 8, Largo Augusto, I-20122 Milan, Président du Conseil d'Administration. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015081019/15.

(150093733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Acta Priv I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.923.

—  
En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2015, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à Monsieur Nico Arend et Madame Sylvie WINKIN-HANSEN de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Mersch, le 21 mai 2015. Nico AREND / Sylvie WINKIN-HANSEN / Marina CARRELLI / Carine MURGES.

Référence de publication: 2015081022/12.

(150092960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Adler Mode, Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 27.167.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081024/9.

(150093475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Alpha FI S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.054.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 mars 2015*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, Avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que l'adresse d'un administrateur a également changé avec effet au 20 mars 2015:

JALYNE S.A., 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bonnier, 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg.



Pour copie conforme

Référence de publication: 2015081042/18.

(150092861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**AG Real Estate Development Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.646.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue le 12 mai 2015*

**V. DEMISSION / NOMINATION DE GERANTS**

L'Assemblée générale décide:

(i) de prendre acte de la démission d'Alain De Coster de son mandat de gérant de la Société avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale annuelle des associés du 12 mai 2015;

(ii) De nommer la SPRL Amaury de Crombrughe, dont le siège est situé à B-1640 Sint-Genesius-Rode, Sneppenlaan 16, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0464.615.548, en tant que gérant de la Société, pour une durée illimitée;

Référence de publication: 2015081026/16.

(150093726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Agriarctos S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 166.123.

---

*Extrait des décisions prises par l'administrateur unique le 10 février 2015*

L'administrateur unique décide de nommer à titre de Dépositaire Madame Sylvie LEYDER (avocat liste IV) demeurant professionnellement 8, rue Mil neuf cents à L 2157 Luxembourg conformément aux dispositions de l'article 42 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015081028/15.

(150092909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**PETRA Master Trust S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 181.921.

---

- Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Marion Fritz, avec effet au 28 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Mme. Nahima Bared, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 28 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Nahima Bared prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 28 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015082658/23.

(150094346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**AI Keyemde (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.454.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Référence de publication: 2015081031/10.

(150093189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Air Pub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.546.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081033/9.

(150093779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Airrest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.877.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081035/9.

(150093745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Luxury Fashion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.667.

---

*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires de la Société en date du 1<sup>er</sup> juin 2015*

En date du 1<sup>er</sup> juin 2015, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat d'administrateur de Catégorie A de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de nommer Madame Véronique NAHOÉ, née le 7 juillet 1973 à Rocourt, Belgique, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de Catégorie A de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en l'année 2019.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Marie DRUINAUD, administrateur de Catégorie A
- Madame Helen NEWMAN, administrateur de Catégorie A
- Madame Véronique NAHOÉ, administrateur de Catégorie A
- Monsieur Teunis Christiaan AKKERMAN, administrateur de Catégorie B
- Monsieur Jean-Marc DUPLAIX, administrateur de Catégorie B
- Madame Carmine ROTONDARO, administrateur de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Luxury Fashion Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015081543/26.

(150093536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Aisa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 105.076.

---

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015081036/10.

(150093101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Aksion For Kids S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.666.

---

L'an deux mil quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AKSION FOR KIDS S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 72666, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 54 du 17 janvier 2000.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Stratego Managing S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16494. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081037/56.

(150093755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**Alba Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.915.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 mai 2015*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pascal Pierret, Olivier Masse et Marcel Genadry, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
2. de réélire KPMG Luxembourg, Société Coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 02 juin 2015.

*Pour ALBA FUND*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2015081038/17.

(150094055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**Resadero Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.991.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> juin 2015*

1. La cooptation de Monsieur David SANA a été ratifiée et il a été nommé, avec effet au 30 janvier 2015, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
4. Monsieur Julien NAZEYROLLAS a démissionné de son mandat d'administrateur.
5. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
6. Monsieur David SANA a été élu comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour RESADERO INVESTMENTS SA*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015081787/25.

(150093294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**All Mechanics Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 78.241.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrit sous numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

*Pour ALL MECHANICS TRADING S.A.*

Référence de publication: 2015081040/14.

(150093680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Alceda Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1736 Luxembourg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 131.773.

---

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den zweiundzwanzigsten Mai

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Alceda Star S.A.", mit Sitz in Luxemburg, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 131773,

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 25. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2361 vom 19. Oktober 2007.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 14:15 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Frau Nadine CLOSTER

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 310 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtmäßig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

2. Änderung des ersten Satzes des Artikels 3 der Satzung der Gesellschaft um die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Senningerberg widerzuspiegeln, sodass dieser wie folgt lautet:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich innerhalb der Gemeinde Niederanven.»;

3. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, im Zusammenhang mit dem ersten Beschluss, Artikel 3 Satz 1 der Satzung mit sofortiger Wirkung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg ...".

#### Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf SIEBENHUNDERT FÜNFZIG EURO (750.-€).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 mai 2015. Relation: DAC/2015/8686. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur* (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 2. Juni 2015.

Référence de publication: 2015081039/52.

(150093267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

#### **ALM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 194.633.

---

#### *Extrait des résolutions prises par les gérants, en date du 21 mai 2015:*

- transfert du siège social au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- changement d'adresse professionnelle des gérants de classe B, Messieurs Marc Schintgen et Michal Wittmann au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081041/12.

(150093110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

#### **Atlantis International 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.727.

---

#### EXTRAIT

Suite à une assemblée générale tenue en date du 22 mai 2015, l'actionnaire unique de la Société a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- L'actionnaire unique a nommé avec effet immédiat PricewaterhouseCoopers, société civile, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator; L-2182 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes annuels de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de la Société de l'exercice social clos au 31 décembre 2015, en remplacement de M. Davy Beaucé.

- L'actionnaire unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500.-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat;

- L'actionnaire unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de la Société de l'exercice social clos au 31 décembre 2014.

Par conséquent, les administrateurs de la Société au 22 mai 2015 sont les suivants:

- Charles Barter;
- Paul Gunner;
- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;

- Michaël Goosse;  
- Davy Beaucé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015082972/30.

(150095910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.950,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor II S.à r.l. (la «société») du 1<sup>er</sup> juin 2015*

1. Acceptation de la résignation de Madame Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet le 31 mai 2015.

2. Acceptation de la nomination de Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015081044/19.

(150093641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**ALVA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 131.956.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration le 11 février 2015*

Le conseil d'administration décide de nommer à titre de Dépositaire Madame Sylvie LEYDER (avocat liste IV) demeurant professionnellement 8, rue Mil neuf cents à L 2157 Luxembourg conformément aux dispositions de l'article 42 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015081045/15.

(150092910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Bureau Greisch Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 36.008.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Clément COUNASSE, ingénieur civil, demeurant au 28, avenue Esther Gillon, 4052 Chaudfontaine, Belgique, représentant permanent de la société BUREAU D'ETUDES GREISCH S.A., ayant son siège social au 25, allée des Noisetiers, B-4031 Angleur

- Monsieur Luc DEMORTIER, ingénieur, demeurant au, 77, rue de Floreffe, B-5190 Spy,

- Monsieur Vincent de VILLE de GOYET, ingénieur, demeurant au 46, rue Rioul, B-4500 Huy.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Olivier CORVILAIN, demeurant au 24, rue des Genêts, B- 4130 Tilff  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.  
Référence de publication: 2015081136/20.  
(150092934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Amalthee Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 133.722.

—  
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/10/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2015081047/11.

(150093112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Amrego I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 165.541.

—  
*Décision de changement d'adresse*

Au 1<sup>er</sup> mai 2015 l'adresse de Amrego I SICAV sera changé.

Ancienne adresse:

5-11, avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg

Nouvelle adresse:

1, rue Louvigny  
L-1946 Luxembourg

Carl-Adam Högberg / Niklas Vesterlund  
*Director / Director*

Référence de publication: 2015081048/17.

(150093886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Artotal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 45.463.

—  
EXTRAIT

En date du 8 mai 2015, l'assemblée générale des actionnaires a pris la résolution suivante:

- Le mandat de commissaire aux comptes de Kohnen & Associés S.à r.l. est renouvelé avec effet rétroactif au 13 novembre 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

L'assemblée a également pris note du changement de siège social du commissaire aux comptes Kohnen & Associés S.à r.l. à sa nouvelle adresse au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081071/15.

(150093348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---